

Assemblée Générale du 7 mars 2015

Rapport Moral

Fêter les cinquante ans de la fédération en 2015, ça se prépare dès 2014 d'autant plus que, pour la première fois, nous nous lançons dans un tel type d'opération ! Dans ce rapport moral, j'insisterai sur ce point.

Ce projet, fortement porté par Florence, a été retenu par le Conseil d'Administration il y a un an; mais je peux vous assurer qu'il était imprécis quant à son contenu et son financement.

Un comité de pilotage s'est mis en place et une demande de Service Civique déposée.

En effet, ce n'est pas parce que nous fêtons nos 50 ans que les activités habituelles cessent pendant un an et notre projet aurait été impossible à mener si nous n'avions pas eu l'accord sur l'embauche pendant 24 mois de bénévoles du Service Civique.

La première, Claire Manceau, sous ce statut depuis juin, nous a beaucoup aidé. En s'impliquant dans la vie de l'association et dans la préparation d'abord du calendrier des animations avec vous puis du lancement de l'appel à photos, sans oublier les autres dimensions de cette fête-anniversaire, en particulier l'ouvrage et tout le secrétariat.

Vous vous doutez que je reparlerai de ces 50 ans lors du rapport d'orientation: je n'en dis pas plus sinon que nous avons dû sérieusement changer nos habitudes de travail, surtout que nous avons accueilli, fin 2014, une stagiaire en alternance qui vient durant 6 mois. Ce que vous avez reçu ces temps-ci: la carte de vœux et son feuillet d'annonce des 50 ans, ainsi que notre Lettre dans sa nouvelle présentation, c'est elle qui les a réalisés.

Soulignons, dans ce rapport moral, l'entrée d'une nouvelle association, le Collectif d'Action Citoyenne de Montreuil-Bellay, le CAC. Ce ne sont pas des inconnus pour vous car ils ont été présents à plusieurs réunions ces dernières années.

Enfin, parmi les dossiers juridiques, signalons un soutien à l'administration! Ca vous étonne? C'est contre le retournement de prairie de l'île Ponneau à Saumur accompagné d'une plainte. Le dossier n'est pas clos et tout n'est pas rentré dans l'ordre; mais avec l'appui du juriste de FNEPL nous avons rempli notre fonction: à partir d'une information, faire en sorte que le préjudice soit stoppé et poursuivi et aussi que le préfet prenne les dispositions pour protéger efficacement les zones Natura 2000 de la Loire. Depuis, il a signé également un arrêté interdisant tout retournement de prairies dans cette partie du lit endigué. Il nous reste à veiller que des AOT (autorisations d'occupation temporaires du domaine public) ne viennent perturber la faune et la flore de ces milieux et de ceux qui en sont proches.

Sans votre vigilance associative, nous risquons de passer à côté de dossiers là ou ailleurs. Ensemble nous pouvons mieux veiller à la défense et à la protection de la nature et du patrimoine; c'est dans nos missions. Tout à l'heure je vous parlerai des "Sentinelles de l'Environnement", un outil pour nous y aider.

Je laisse la place au Rapport d'activités, par définition, plus exhaustif.

Le Président

Yves Lepage